

SCP GENSOLLEN-CROSSE
COMMISSAIRES DE JUSTICE
81 rue Sainte
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

✉ : SCP GENSOLLEN - CROSSE
Commissaires de justice associés 81
rue Sainte 13007 MARSEILLE.
contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED
BIC : CCBPFRPPMAR
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646
503

Membre d'une Association de Gestion Agréée
par l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 38750290900022
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

Références à rappeler :

Dossier : 146188
Service : 1
Responsable : BF
/ 91092-2607

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COPIE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16
Emol. Art R444-3 C Com. 219.16
Emolument complémentaire 223.20
Transp. Art A.444-48 7.67
Total H.T 450.03
Total TVA 90.01
Total Euros TTC 540.04

 **Justiciacte**
COMMISSAIRE DE JUSTICE

**PROCES-VERBAL DE
DESCRIPTIF**

Société Civile Professionnelle

GENSOLLEN-CROSSE

Commissaires de Justice Associés

81 rue Sainte

13007 - MARSEILLE

Tel : 04.91.33.12.63


contact@justiciacte-marseille.com

LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX

Durée de référence : 60 minutes

SCP GENSOLLEN - CROSSE Commissaires de justice associés 81 rue Sainte 13007 MARSEILLE.

A la requête de

Maître VERRECCHIA Eric Mandataire Judiciaire, demeurant 47 Bis Boulevard Carnot Résidence La Nativité Bâtiment D 13100 AIX EN PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de 

En procédure de rétablissement personnel suivant jugement du Tribunal Judiciaire de Marseille du 21 avril 2021 et en procédure de liquidation judiciaire suivant jugement du Tribunal Judiciaire de Marseille du 24 novembre 2021



Ayant pour Avocat Maître **Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**, Avocat au Barreau de Marseille, 43-45 Rue Breteuil 13006 Marseille – TEL.04.91.37.33.96 – FAX.04.96.10.11.12 pour Avocat constitué sur le présent et ses suites.

Elisant domicile en mon étude

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement rendu par le Vice-Président du Tribunal Judiciaire de Marseille en date du VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT DEUX (25 mai 2022) [R.G.11-20-000375],

Autorisant la vente aux enchères publiques devant le Tribunal Judiciaire de Marseille des biens et droits immobiliers dépendant de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire [REDACTED] à savoir,

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13009), 83 boulevard du Redon, La Rouvière, cadastré Section 8250 D – n°206 – Quartier La Panouse, pour une contenance de 25ha 75a87ca, soit les parties privatives suivantes :

- **LOT NUMERO HUIT CENT CINQUANTE TROIS (853)** consistant en un appartement de type F3 dans le bâtiment D, immeuble 1, situé au 15^{ème} étage côté gauche, comprenant deux chambres, une salle de bains, un water-closet, rangements, dégagements et balcon ; Et les cent trente-cinq/ trois cent millièmes (135/300.000èmes) des parties communes générales de l'immeuble ;
- **LOT NUMERO NEUF CENT DIX SEPT (917)** consistant en une cave n°46 située dans le bâtiment D, immeuble 1, au sous-sol ; Et les cinq/trois cent millièmes (5/300.000èmes) des parties communes générales de l'immeuble

Et étant missionnée à l'effet de procéder aux opérations de description de ces droits et biens immobiliers,

NOUS, Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Gensollen-Crosse, Huissiers de Justice Associés demeurant 81 rue Sainte à Marseille (13007), par l'un d'eux soussigné,

CERTIFIONS NOUS ETRE RENDU LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX à 11h30 au 83 boulevard du Redon, La Rouvière, Immeuble D, à 13009 MARSEILLE accompagnée de Monsieur Maxime NASRATY, Diagnostiqueur,

Il s'agit d'un grand ensemble immobilier dénommé La Rouvière, situé au sein du quartier de la Panouse dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille et constitué de 7 bâtiments et 2200 logements, comprenant notamment un centre commercial et un groupe scolaire. La copropriété dispose en outre d'un service de gardiennage.



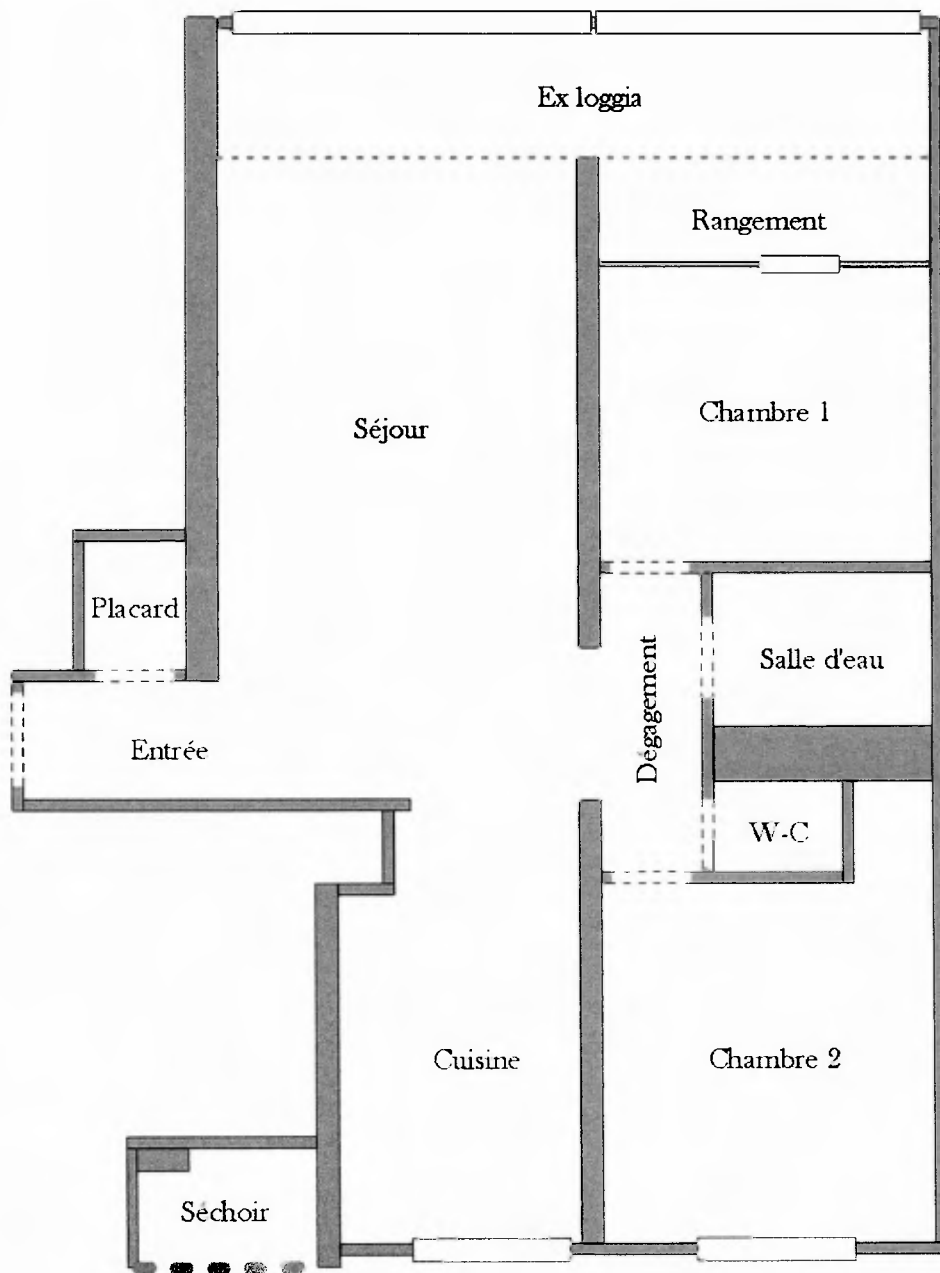
1



2

LOT NUMERO HUIT CENT CINQUANTE TROIS (853)

Il s'agit d'un appartement comprenant une entrée avec placard, une cuisine avec séchoir, un séjour, deux chambres, un dégagement, une salle d'eau et un W.C. disposés ainsi qu'il en ressort du schéma établi par Monsieur NASRATY et intégralement reproduit ci-dessous :



ENTREE

La porte palière est équipée d'une serrure sécurisée de cinq points, d'un judas et d'un entrebâilleur.

Son sol est recouvert de carrelage, ses murs et son plafond sont recouverts de PVC.

La pièce comprend un placard avec étagères comprenant le disjoncteur.



3.

SEJOUR

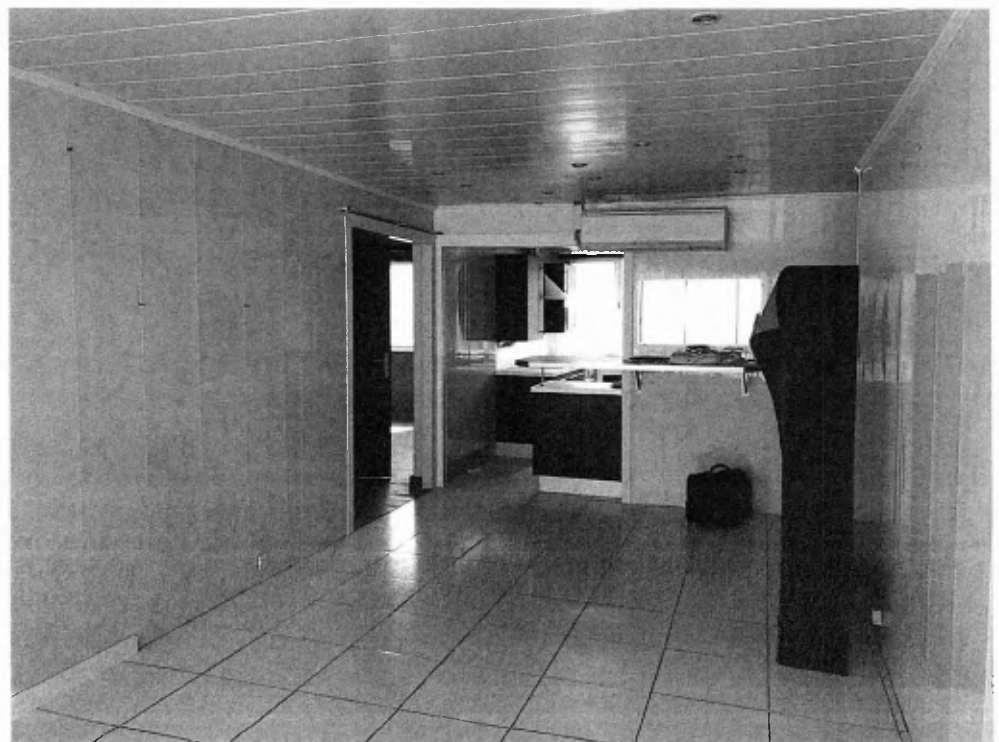
La pièce est éclairée par une fenêtre à deux larges battants coulissants ouvrant sur l'avant de l'immeuble et protégées à l'extérieur par un store banne.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont recouverts de PVC.

Elle est équipée de deux splits de climatisation réversible et d'un convecteur électrique.



4.



5.

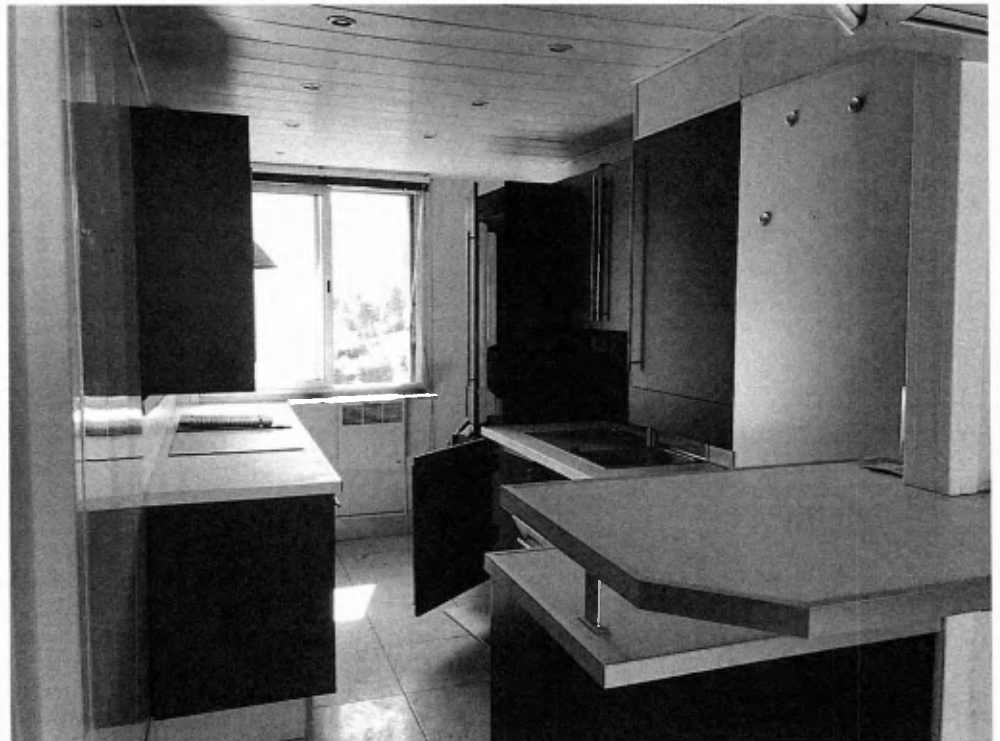
CUISINE

Ouverte sur la pièce principale, elle est éclairée par une fenêtre à deux battants coulissants ouvrant sur l'arrière de l'immeuble et protégée à l'extérieur par des volets de type persiennes.

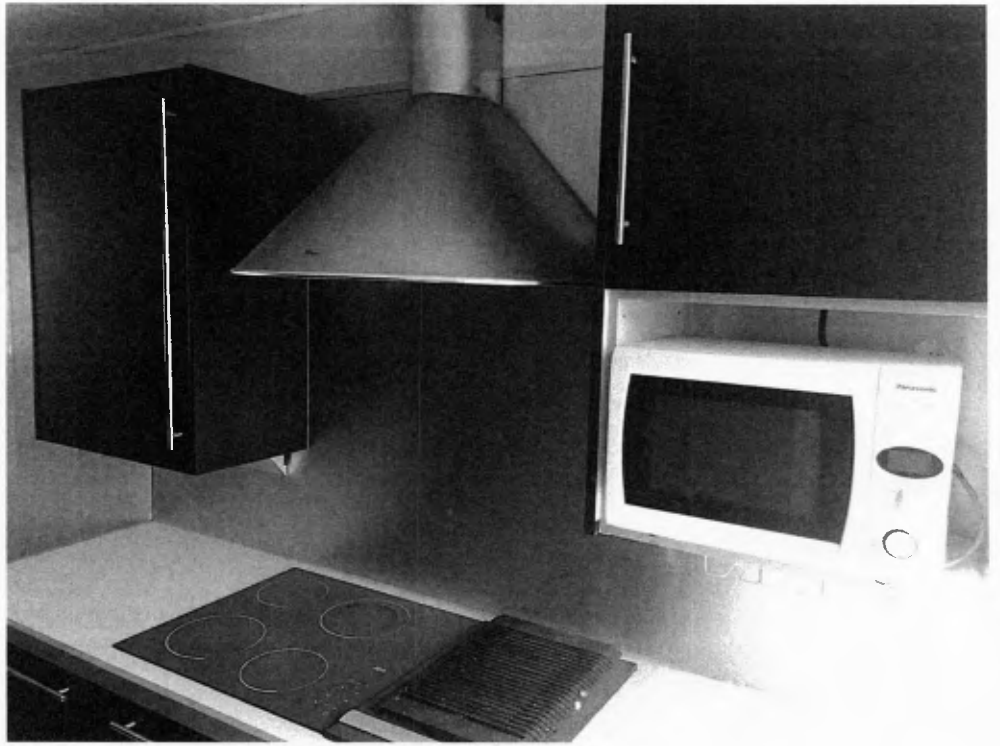
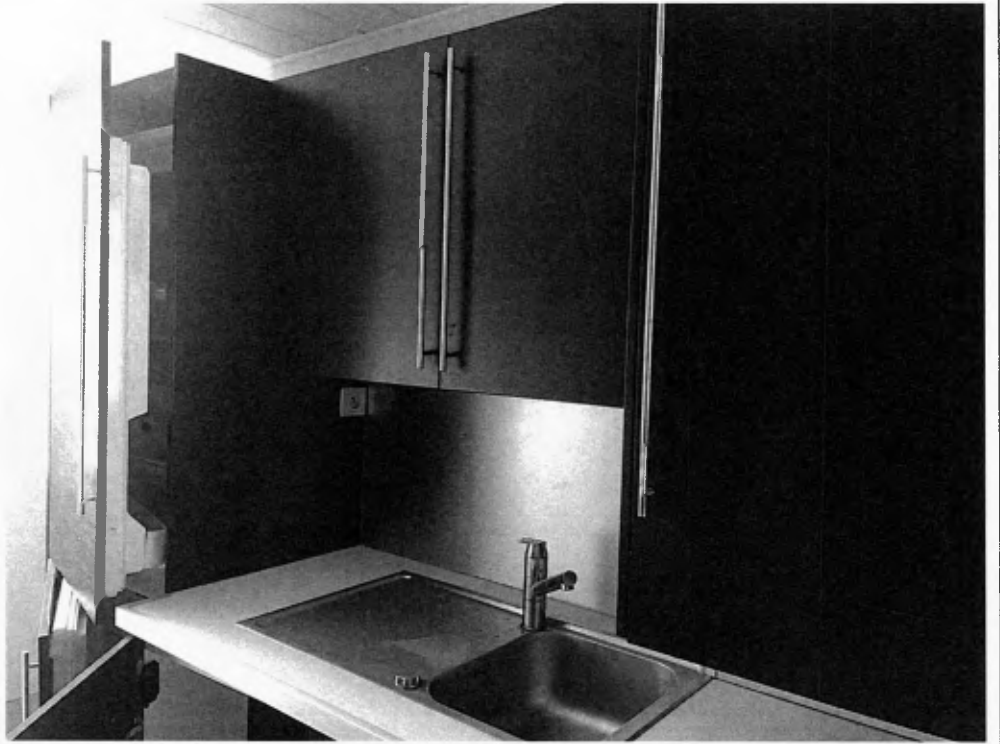
Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont recouverts de PVC.

La pièce est équipée :

- de meubles hauts et bas assortis avec trois plans de travail,
- d'un évier en inox à bac unique avec égouttoir latéral surmonté d'un robinet mitigeur,
- d'un hotte aspirante de marque Whirlpool,
- d'un lave-vaisselle de marque Whirlpool,
- d'un plaque de cuisson de marque Electrolux,
- d'un four intégré (pas de marque visible),
- d'un micro-ondes de marque Panasonic,
- d'un split réversible,
- d'un convecteur électrique,
- d'un tableau électrique.



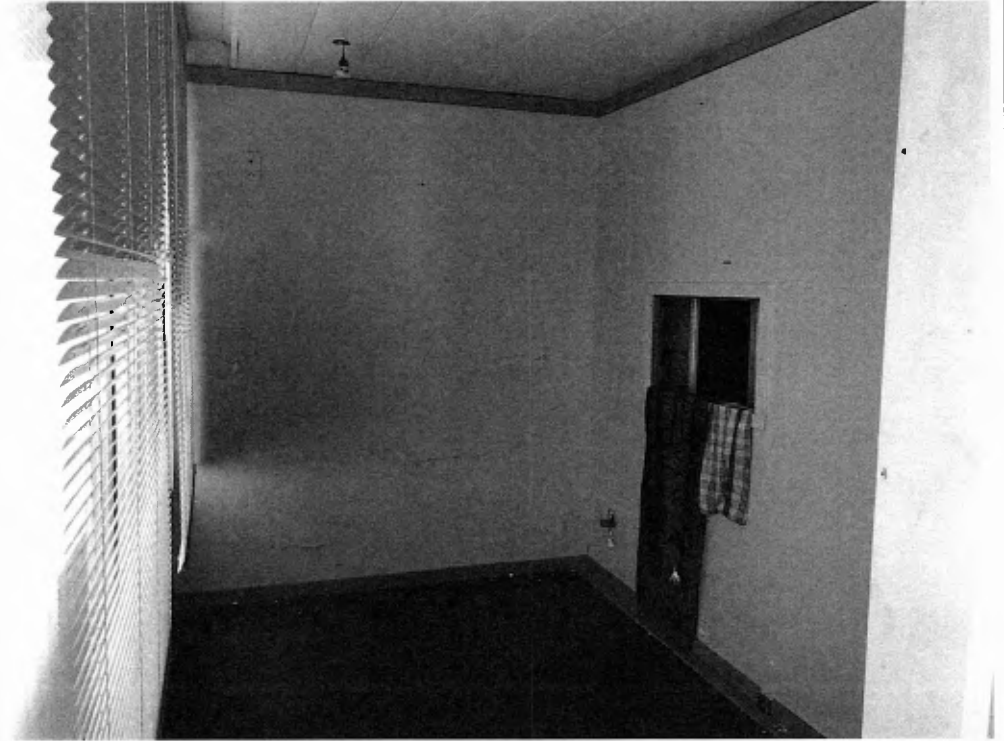
6.



CHAMBRE 1

La pièce est divisée en deux parties l'une à usage de rangement, éclairée par une fenêtre à deux larges battants coulissants ouvrant sur l'avant de l'immeuble.

Sol est recouvert de parquet, ses murs et son plafond sont peints.

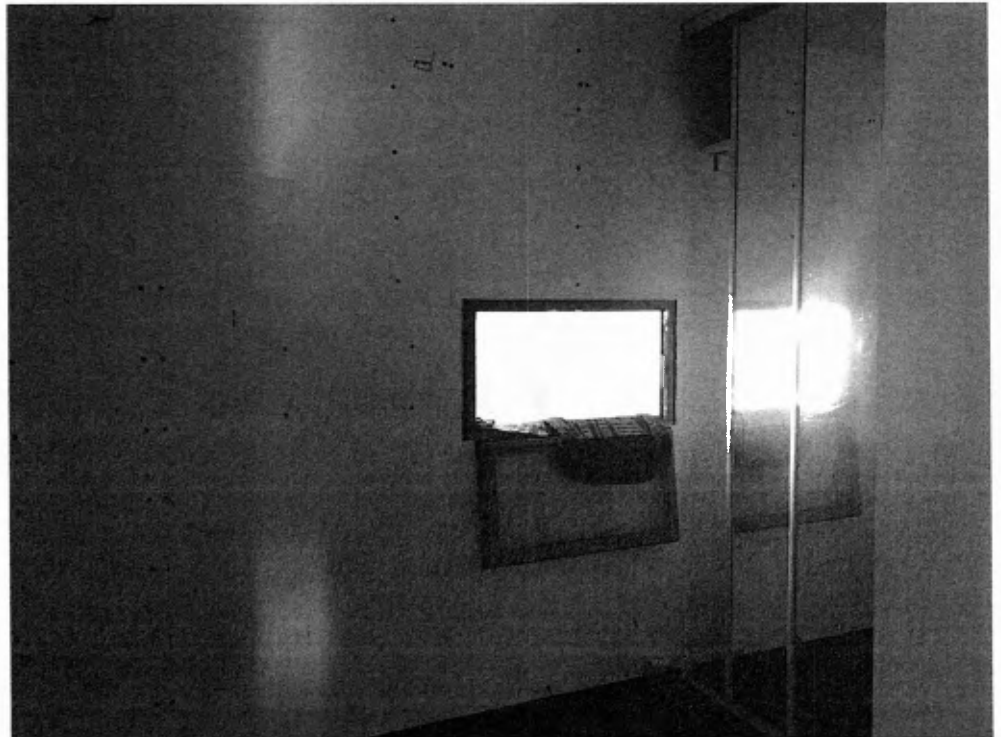


9

L'autre partie, à usage de chambre, est éclairée en second jour par la zone de rangement, par ouverture sur cloison avec châssis à bascule.

Sol est recouvert de parquet, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée de deux placards coulissants avec étagères et tringles



10.



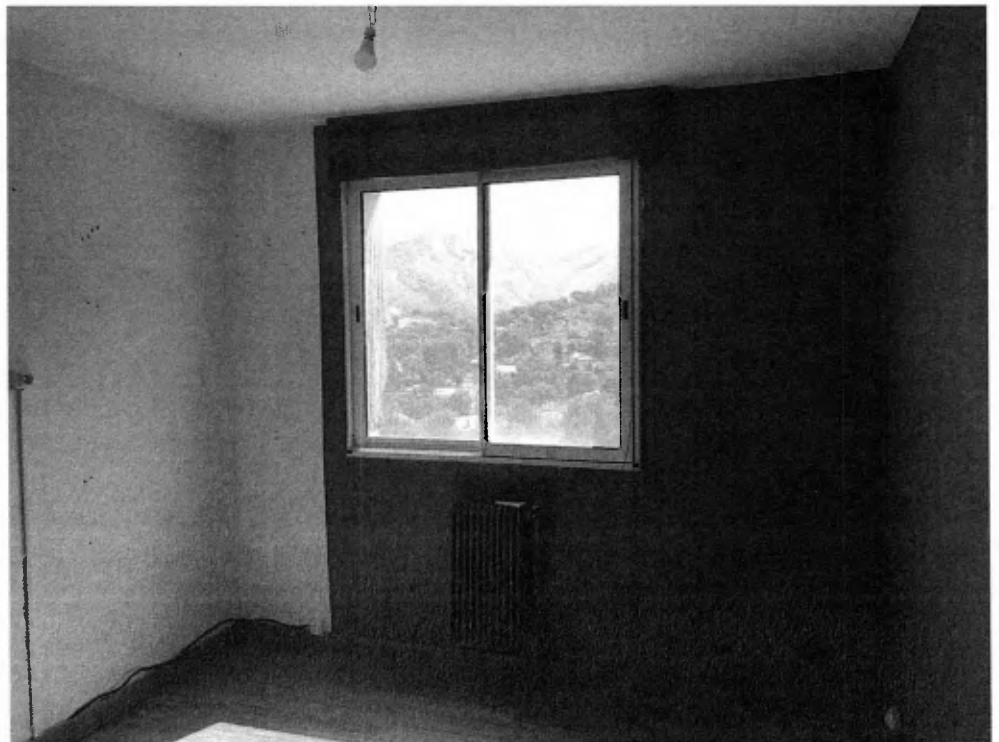
11.

CHAMBRE 2

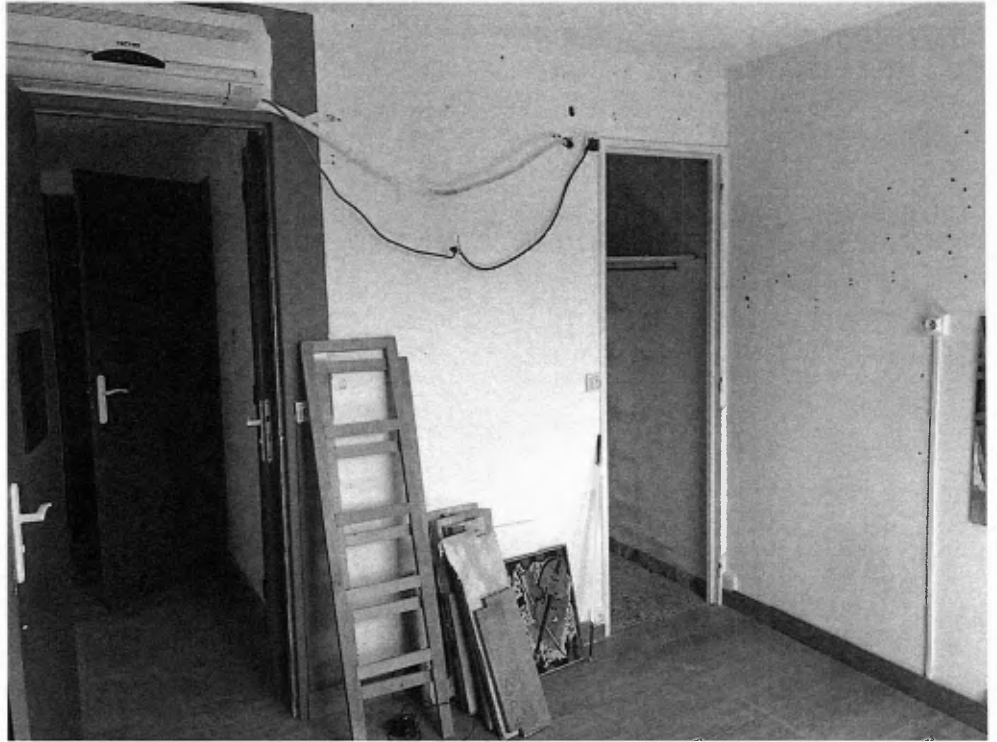
La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants coulissants ouvrant sur l'arrière de l'immeuble et protégée à l'extérieur par des volets de type persiennes (détériorés).

Son sol est recouvert de parquet, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée d'un placard comprenant une étagère et une tringle, d'un radiateur et d'un split de climatisation.



12.



13.

SALLE D'EAU

La pièce est borgne

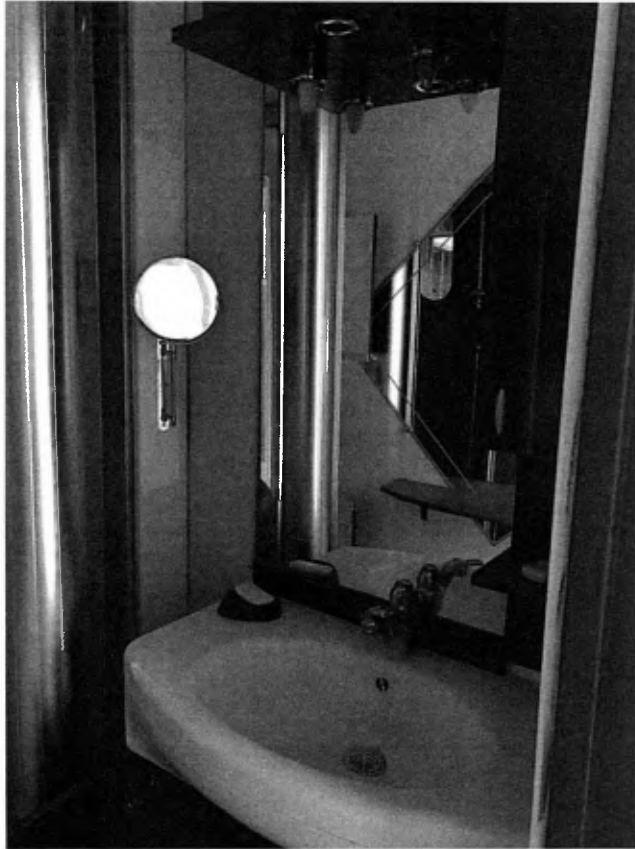
Son sol est recouvert de parquet, ses murs et son plafond sont recouverts de PVC.

Elle est équipée d'une cabine de douche avec jets façon jacuzzi.

D'un meuble vasque comprenant deux portes de placard bas, surmonté d'une vasque surmontée d'un robinet mitigeur et d'un miroir mural comprenant trois spots lumineux et étagères latérales.



14.

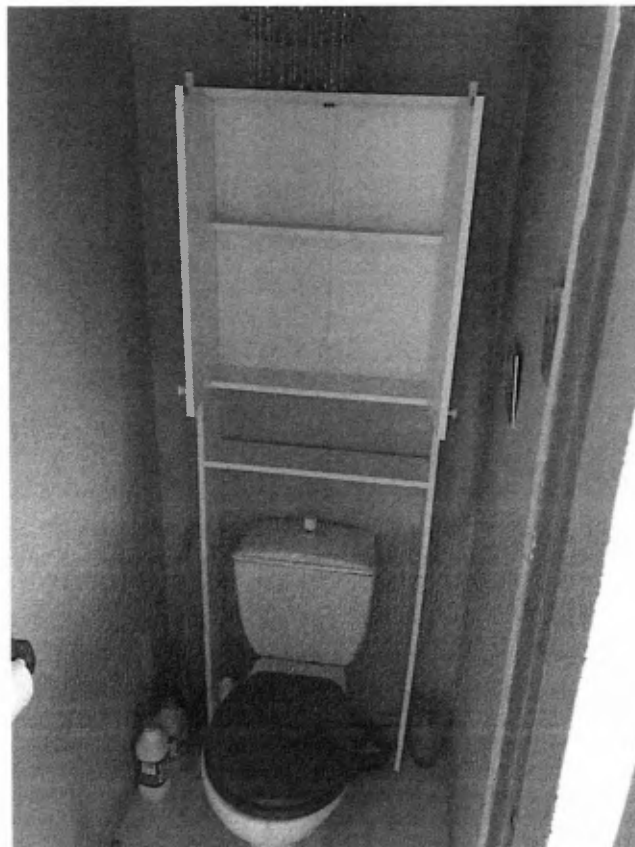


15.

TOILETTES

La pièce est borgne. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée d'une étagère murale avec placard deux portes, d'un W.C. avec chasse, couvercle et abattant et d'un dérouleur de papier toilettes.



16.

LOT NUMERO NEUF CENT DIX SEPT (917)

La cave est inaccessible

TRES IMPORTANT

Les lieux sont inoccupés.

Le syndic de l'immeuble est le Cabinet Citya Paradis - Copropriété la Rouvière - 83 boulevard du Redon à Marseille 13009.

Les charges de copropriété s'élèvent à environ 570€/ trimestre (soit environ 190€/mois) et la taxe foncière de 2021 était de 1 141 €.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur Maxime NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface Loi Carrez de 56.36 m². Monsieur Maxime NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour à l'Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations ce jour à 14h00.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant seize clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE.

